

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-733

présenté par

M. Mazaury, M. de Courson, M. Molac, Mme Froger, M. Castellani, M. Castiglione,  
Mme de Pélichy, M. Habib, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Panifous, Mme Sanquer et  
M. Taupiac

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Administration générale et territoriale de l'État »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité  
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Administration territoriale de l'État	0	600 000
Vie politique	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	600 000	0
<b>TOTAUX</b>	600 000	600 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à abonder en CP et en AE l'action 07 - Cultes et laïcité du programme 216 - "Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur".

En effet, il est indiqué dans le projet annuel de performances de la mission "Administration générale et territoriale de l'Etat" qu'une part de crédits d'intervention sont destinés, à hauteur de 1,2M€, au versement des subventions aux communes pour la réalisation des travaux sur les édifices culturels. Or, de nombreuses petites communes, notamment rurales, sont aujourd'hui en difficulté financière. Ces travaux peuvent donc être remis à plus tard, entraînant la dégradation des édifices.

Dans ce contexte, le présent amendement vise à abonder l'action 07 du programme 216 de 600 000 euros.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse de 600 000 euros en AE et CP sur l'action 07 "cultes et laïcité du programme 216 - Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur.
- une baisse de 600 000 euros en AE et CP sur l'action 06 - Dépenses immobilières de l'administration territoriale du programme 354 - Administration territoriale de l'Etat. Il est demandé au Gouvernement de lever ce gage pour ne pas faire peser ce coût sur ces services.